

Motion 1704

pour améliorer les conditions de mobilité et de parcage dans le quartier de Cressy sur le territoire de la commune de Confignon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les travaux de la Commission d'aménagement du canton qui ont abouti au dépôt du rapport sur le projet de loi 9806-A modifiant les limites des zones sur le territoire de la commune de Confignon (création d'une zone de développement 4B et d'une zone 5, à la route de Loëx, en prolongation du quartier de Cressy);
- que le changement de zones en vue de la construction de logements supplémentaires à proximité du centre Cressy-Santé pourrait péjorer les conditions de mobilité et de parcage dans le secteur;
- les difficultés de parcage particulièrement aiguës durant les heures d'ouverture au public du centre Cressy-Santé qui parfois occasionnent des difficultés pour le passage des véhicules des TPG devant ledit centre;
- l'inquiétude manifestée par certains habitants, en particulier les habitants de la route de Loëx, au sujet du parking sauvage et des dangers que cela occasionne, notamment pour les enfants,

invite le Conseil d'Etat

- à procéder aux analyses nécessaires pour déterminer les causes et les effets de cette situation, notamment durant les heures d'ouverture au public du centre Cressy-Santé, préalablement à l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) établi dans le périmètre visé par le projet de loi 9806-A;
- à proposer, d'entente avec les communes concernées et le centre Cressy-Santé, des mesures judicieuses pour répondre au problème de stationnement et facilitant la circulation des transports collectifs;
- à informer la Commission d'aménagement du canton de ces mesures.